

FORMATION INDIVIDUELLE - INFIRMIERES
BULLETIN D'INSCRIPTION 2020
FORMATION CAPACITAIRE ETP 40 h

Me Mr **NOM** : **Prénom** :

Nom JF **Né(e) Le** : / / **Dép^t Naiss (N°)** :

Tél Mobile : **Tél Fixe** :

Adresse Personnelle :

Code Postal : **Ville** : **Remplaçante** : Oui Non

* **Code Siret (14 chiffres)** : * **N° ADELI** :

* **E-Mail** :

VOTRE ACTIVITE (> 50 % de votre exercice) : ⁽¹⁾

Libérale Salarié(e) SEL, SELAS... Salarié(e) d'un Centre de santé Conventionné
 Hospitalière Salarié(e) Hors Centre de santé Conventionné

* **Éléments ou Informations OBLIGATOIRES**

ADRESSER LE DOSSIER D'INSCRIPTION A : ⁽⁴⁾
Clavis Formation - Service Inscriptions - Formation ETP 2020
BP 75590 - 34071 MONTPELLIER Cedex 3
☎ 04 67 58 84 22
✉ : clavis-formation@wanadoo.fr - 🌐 : <http://www.clavis-formation.com>

THEME DE FORMATION

THEME 44 : "Formation Capacitaire en Éducation Thérapeutique du Patient - (42h)"

Durée de la Formation : 2 x 3 JOURS soit 6 JOURS - **Coût** : 1488 euros TTC

LIEU DE LA FORMATION :

DATES DE L'ACTION SELECTIONNEE :

Module 1 : DU AU 2020 (3 jours)

Module 2 : DU AU 2020 (3 jours)

Avez-vous procédé à une pré inscription pour cette formation : OUI NON

Je joins OBLIGATOIREMENT à cet envoi

- Une feuille de soins barrée ou une copie de mon autorisation et de mon contrat et d'une autorisation de remplacement si remplaçante. ⁽¹⁾
- 1 copie de l'attestation de versement ou d'exonération de versement de ma contribution URSSAF à la formation (Attestation 2020 cette, seule l'attestation 2020 sera acceptée). ⁽¹⁾ (Document obligatoire pour toute demande de remboursement d'une partie de la formation par le FIFPL).
- 4 timbres de 100 g ou 8 timbres de 20 g (obligatoires : attestation, facture, retour de dossier - non rendu si retour du dossier d'inscription) ⁽¹⁾
- 1 RIB (Document obligatoire pour toute demande de remboursement d'une partie de la formation par le FIFPL) ⁽¹⁾
- 1 chèque de caution de 490€ obligatoire ⁽¹⁾⁽³⁾ (Restitué annulé, après le règlement de la facture de prise en charge de l'Institut CLAVIS, à la fin de ma formation).
- 1 chèque de solde de 1488€ obligatoire (Payable en 3 ou 4 fois sans frais) qui sera encaissé par CLAVIS en règlement du coût de la formation.

J'ai bien pris acte que tout désistement de ma part, intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation sans motif grave me concernant, **justifié par certificat médical** donnera lieu à encaissement de mon chèque de caution lié aux frais engagés par CLAVIS pour les 6 jours de formation (Café d'accueil, pause, déjeuner, location salle de séminaire, etc.) ⁽³⁾

De plus, j'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des modalités de prise en charge des formations FIF-PL individuelles 2020 et du montant maximal budgétaire annuel qui m'est octroyé par le FIFPL pour le remboursement de formations individuelles, à savoir 1400 €, tous organismes de formation confondus.

Fait à : Signature de l'infirmière Emplacement réservé à CLAVIS
(Obligatoire)

Le : 2020

(1) Tous ces documents sont obligatoires pour valider votre inscription.

(2) Les programmes de formation présentielle se déroulent de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Ils comprennent, la location de salle de séminaire et de matériel audiovisuel, une pause le matin, le déjeuner, les supports documentaires matérialisés et dématérialisés. Hébergement, restauration du soir, petits déjeuners éventuels et transports ne sont pas compris dans le coût total de la formation individuelle et restent à votre charge. Ils constituent des frais professionnels déductibles au titre de votre bilan comptable. En cas d'annulation, aucun remboursement de frais engagés à titre personnel par le stagiaire ne sera pris en charge par l'Institut CLAVIS.

(3) Tout désistement total ou partiel intervenant moins de 10 jours avant le 1^{er} jour de formation présentielle ou au cours du programme de DPC et/ou toute absence au cours de la formation présentielle de cette formation, donnera lieu à l'encaissement de votre chèque de caution et/ou de solde.

(4) Je peux adresser mon bulletin d'inscription, ma feuille de soins barrée et mon RIB au format dématérialisé à l'adresse : clavis.formation@wanadoo.fr + le chèque de caution, le chèque de solde et les timbres par voie postale à : CLAVIS FORMATION - Service Inscription DPC 2020, BP 75590 - 34071 MONTPELLIER cedex 3

FORMATION CONTINUE PRESENTIELLE CAPACITAIRE : 6 jours (2 x 3 jours)

L'Education Thérapeutique du Patient est encadrée depuis 2009 par l'article 84 de la Loi N°879-2009 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires dite « Loi HPST » et inséré au Code de la Santé Publique des dispositions définissant l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) et les conditions de sa mise en œuvre. Une Formation Capacitaire de 40h est obligatoire afin d'être autorisé à exercer des activités d'éducation thérapeutique à destination des patients atteints de maladies chroniques.

PROGRAMME DE FORMATION :

JOUR 1 - MATIN

Pré test EC - L'ETP : Définitions, représentations, attitudes et postures.
GEAP introductif. Définition collective des besoins.

JOUR 1 - APRES MIDI

Dispositif réglementaire de l'ETP. Maladie chronique : Définition. Impact. L'ETP, une philosophie, de la logique curative à la prévention et à la promotion de la santé. Patient en séance d'ETP : Rôle Infirmier. ETP et pédagogie active. Compétence et compétences en santé. Compétences en auto soins et Compétences d'adaptation. Activités d'ETP : Recommandations INPES.

JOUR 2

Compétences techniques, relationnelles et pédagogiques, et organisationnelles à développer par l'éducateur. Création d'un climat favorable à l'ETP. Contexte psychologique et socioculturel du patient. Attitudes facilitatrices de la rencontre éducative. Recueil de données, diagnostic éducatif et analyse partagée. Evaluation des ressources du patient. Plan d'action éducatif. Tableau de bord. Etude de cas concret, exercices pratiques, ateliers. La DSI (ou autre dès parution), support de la démarche de planification éducative.

JOUR 3

Coordination des acteurs. Planification des séquences. Le patient formateur expert : Finalités. Méthodologie, technique. Activités individuelles et collectives d'ETP : Principes, visée pédagogique et technique. Ateliers d'ETP possibles : Etude de cas, exercices pratiques. Techniques et outils pédagogiques. Présentation de 5 ateliers concrets d'ETP et leurs outils. Echanges autour des ateliers présentés. Entretien motivationnel : Méthodologie, intérêt. Critères d'identification des situations d'ETP requérant la présence de l'entourage ou d'une association.

Consigne pour la réalisation du travail Inter Session : Distribution d'une matrice de travail. Consigne de remplissage pour élaboration d'un programme d'ETP pour un patient sélectionné.

JOUR 4 - (Après Inter session de 3 à 6 semaines)

Travaux individuels de finalisation de la matrice d'élaboration du programme d'ETP en ateliers sous la guidance du formateur. Le document sanctionne la délivrance ou non de la Capacité. GEAP : Exposé par chaque participant du programme d'ETP qu'il a conçu et mis en œuvre. Autoévaluation du travail éducatif réalisé et du travail fourni.

JOUR 5

Réajustement cognitifs et méthodologiques à partir du GEAP du jour 4. Questions clefs à se poser avant de débiter un programme d'ETP. Valeurs et principes éthiques en ETP. Evaluation objective des résultats d'un programme d'ETP : Indicateurs et critères d'évaluation des apprentissages de compétences. Evaluation subjective, satisfaction du patient. Outils d'évaluation utilisables : Présentation. Cas concrets.

JOUR 6

L'entretien de bilan d'ETP. Modélisation et organisation. Programmes d'ETP de suivi, de reprise et/ou de renforcement. Le dossier d'éducation thérapeutique : Finalité - Rubriques. Interdisciplinarité et démarche éducative. Coordination et ETP en médecine de ville : Importance et difficultés de terrain. Pratiques connectée et ETP : Intérêts, limites, précautions d'emploi.

Post-Test d'EC qui sanctionne la délivrance ou non de la Capacité.
Évaluation collective - Diffusion des documents administratifs.
Bilan du formateur.

MODALITES D'INSCRIPTION

Nous faire parvenir un **DOSSIER COMPLET** comprenant

- 1 bulletin d'inscription "Formation Capacitaire ETP" 2020 daté et signé
- Une feuille de soins barrée ou une copie de mon autorisation et de mon contrat de remplacement si remplaçante.
- 1 copie de l'**attestation de versement ou d'exonération de versement de ma contribution URSSAF à la formation** (Attestation 2020, seule l'attestation 2020 sera acceptée). (Obligatoire pour toute demande de remboursement d'une partie de la formation par le FIFPL).
- 4 timbres de 100 g ou 8 timbres de 20 g (obligatoires : attestation, facture, retour de dossier - non rendu si retour du dossier d'inscription)
- 1 RIB (Obligatoire pour toute demande de remboursement d'une partie de la formation par le FIFPL)
- 1 chèque de caution de 490 € **obligatoire** (Restitué annulé, après le règlement de la facture de prise en charge de l'Institut CLAVIS, à la fin de ma formation).
- 1 chèque de solde de 1488 € **obligatoire** (Payable en 3 ou 4 fois sans frais) qui sera encaissé par CLAVIS en règlement du coût de la formation.

Toutes ces pièces sont obligatoires pour enregistrer votre inscription et réserver votre place

Crédit d'impôt possible sous conditions (Maximum : 406 € pour 40h de formation)
Cf Décret n° 2006-1040 du 23/08/2006

Vous souhaitez :

- Vous pré inscrire !
- Une réponse à une questions concernant votre :
 - Prise en charge
 - Déroulement,
 - Démarches administratives, etc.
- Une information complémentaire

N'hésitez pas, nos téléconseillers sont à votre disposition !



Nos Téléconseillers vous répondent
du Lundi au Vendredi
de 09h à 12h et de 13h à 17h

04 67 58 84 22

clavis.formation@wanadoo.fr

<http://www.clavis-formation.com>